

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

D	Q	SQ	Dét	Légende : D = Dossier Q = Question SQ = Sous -question Dét = Détail points
10				CORRIGÉ DOSSIER B THÈME : DÉPASSEMENT DE TEMPS DE CONDUITE. COMPÉTENCES ÉVALUÉES : 5.3.7 La durée de travail Définir les dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles en matière de durée du travail 5.3.3 Responsabilité de l'entreprise de transport – Distinction entre responsabilité civile et responsabilité pénale
	3		1 1 1	1. Dépasser leur temps de conduite légal : Hebdomadaire : 56 h sur une semaine isolée, ou, Journalière : 9 h portée à 2 fois 10 h par semaine Responsabilité civile : faute qui crée un dommage à autrui Responsabilité pénale : infraction au droit pénal
	3	1 1 1	0,5 0,5 0,5	2. Réactions : - Klinzing = « option » dépassement du temps de conduite légal - Routiers Bretons = organisation d'une réunion mensuelle avec exploitation des résultats des infractions - Guy Guérin = classement fin de semaine des disques, archivage durant 1 an + Copie du dernier disque de la semaine précédente remise le lundi au conducteur
	2			3. Conséquences : condamnation à une amende et/ou à sa dissolution.
	2		1 1	4. Force Ouvrière conseille la prévention face à ce problème. FO est un syndicat qui a pour but de défendre les intérêts professionnels et moraux des salariés